

PARTICULIERS

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

**des opérations
et services au**

01/01/2026

Prix en euros par opération (sauf indication contraire), exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE
GRAND OUEST



la réussite est en vous

BANQUE COOPÉRATIVE ET LOCALE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, etc.) ⁽¹⁾ Cyberplus	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par : – notification hors application mobile – e-mail via Cyberplus	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet) Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Tenue de compte	2,50 par mois Soit pour information 30,00 par an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale – à débit immédiat : Carte CB-Visa Classic – à débit différé : Carte CB-Visa Classic – à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : Carte CB-Visa Classic	49,90 par an 49,90 par an 49,90 par an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 par retrait (à partir du 5 ^e retrait par mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus ⁽²⁾	29,40 par an
Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel) : – en agence – par Internet	4,50 par virement Gratuit
Prélèvement : – frais par paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00 par opération avec un plafond de 80 € par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise gérée par le Code des assurances.

ÉDITO

Chers clients, chers sociétaires,

Forte de ses valeurs coopératives, la Banque Populaire Grand Ouest s'appuie sur son ancrage régional et sa proximité avec ses clients pour continuer son développement de manière durable et responsable au service de notre territoire.

Fidèles à nos engagements, nous conservons la volonté de vous apporter une information précise et détaillée sur les services et les opérations bancaires. À ce titre, vous trouverez ci-après la présentation des principaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2026.

Vous pouvez aussi retrouver cette brochure sur notre site internet : www.banquepopulaire.fr/bpgo

Votre conseiller se tient naturellement à votre disposition pour vous aider au quotidien dans le choix des solutions les plus adaptées à votre situation et à vos attentes.

Nous vous remercions pour votre confiance.



SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	2	ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	27
ÉDITO	3	27 Épargne bancaire	
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	5	27 Placements financiers	
5 Ouverture, transformation, clôture		27 Frais ponctuels	
5 Relevés de compte		28 Frais récurrents	
5 Tenue de compte		29 Opérations diverses	
6 Services en agence		29 Autres services	
6 Services bancaires de base		ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	30
7 Les prestations de base		30 Vous assurer ainsi que vos proches	
BANQUE À DISTANCE	7	31 Assurer vos biens	
7 Par internet		31 Vous protéger au quotidien	
8 Par téléphone		32 Assurer vos moyens de paiement	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	9	32 Offres retirées de la commercialisation	
9 Cartes		AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	33
11 Virements		33 Frais de succession	
12 Prélèvements SEPA/TIPSEPA		33 Autres services	
12 Chèques		OPÉRATIONS INTERNATIONALES	34
13 Offres retirées de la commercialisation		34 Change	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	14	34 Opérations par carte bancaire	
14 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)		34 Virement non SEPA	
15 Pack Famille		35 Autres services	
16 Forfait Cristal		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	35
17 Forfait Cristal Duo		35 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	
18 Offres retirées de la commercialisation		36 Nos partenaires / Mentions légales	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	20	37 Références européennes	
20 Commission d'intervention		RÉSoudre UN LITIGE	38
20 Opérations particulières		38 Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié	
20 Incidents de paiement		39 Votre recours en médiation	
22 Plafonnements spécifiques			
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	23		
23 Découverts et autorisations de découvert			
24 Crédits à la consommation			
24 Crédits immobiliers			
25 Garanties et Prestations diverses			
26 Assurance			

Accéder facilement à la brochure tarifaire de votre Banque Populaire en téléchargeant la version à jour en ligne



Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / Clôture d'un compte de dépôt	Gratuit
• Désolidarisation de compte joint	49,90
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)	Gratuit
• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois	Gratuit
• Virement de clôture de compte	Gratuit

RELEVÉS DE COMPTE (tarif par compte)

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Quartorzaine	5,80 par trim.	Gratuit
Décadaire	11,50 par trim.	Gratuit
Hebdomadaire	17,30 par trim.	Gratuit
Bi-hebdomadaire	40,40 par trim.	Gratuit
Tri-hebdomadaire	63,30 par trim.	Gratuit
Journalière	68,95 par trim.	Gratuit
• Relevé mensuel électronique complémentaire au relevé mensuel papier		Gratuit
• Relevé en braille		Gratuit
• Relevé annuel de frais		Gratuit

TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte de dépôt (par compte et hors offre groupée de service)	2,50 par mois
– clients âgés de moins de 18 ans	Gratuit
– clients titulaires d'une offre groupée de services	1,25 par mois
– clients titulaires d'une offre groupée de services PACK FAMILLE	Gratuit
• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif	30,00 par an dans la limite du solde créditeur du compte ⁽¹⁾

DÉFINITION – Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier

Ce terme est défini dans votre convention de compte de dépôt.

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

• Versement d'espèces au guichet de votre agence	Gratuit
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	Gratuit
• Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	28,30

⁽¹⁾ Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

RECHERCHE D'INFORMATION(S) ET/OU DE DOCUMENT(S)

• Frais de recherche	
– de document/sur opération	3,00
– duplicata (relevé de compte, chèque émis)	3,00
– autre recherche	Sur devis
– mini	37,50

AUTRES SERVICES

• Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)	15,25
• Service Bancaire National (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque Populaire)	Gratuit
• Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) 	Gratuit
• Délivrance d'une attestation bancaire	20,00
• Location de coffre-fort (selon disponibilité en agence)	
– petite taille	117,00 par an
– moyenne taille	234,00 par an
– grande taille	350,00 par an

SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

(services définis à l'article D. 312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code)	Gratuit
--	----------------

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- Un changement d'adresse par an,
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.),
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- La réalisation des opérations de caisse.



DÉFINITION : Droit au compte.

• Commission d'intervention ⁽²⁾ (pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base)	4,00 par opération (dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00)
---	---

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Définition page 20 «IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS» / «Commission d'Intervention».

LES PRESTATIONS DE BASE⁽¹⁾

(au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier)

– L'ouverture et la clôture du compte,	Gratuit
– Un changement d'adresse par an,	Gratuit
– La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,	Gratuit
– La domiciliation de virements bancaires,	Gratuit
– La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	Gratuit
– La tenue du compte,	Tarifs standards ⁽²⁾
– L'encaissement de chèques et de virements bancaires,	Tarifs standards ⁽²⁾
– Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,	Tarifs standards ⁽²⁾
– L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, téléphone mobile, SMS, etc.),	Tarifs standards ⁽²⁾
– Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,	Tarifs standards ⁽²⁾
– La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne.	Tarifs standards ⁽²⁾

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

• Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u> , téléphone, etc.) ⁽³⁾⁽⁴⁾ Cyberplus – Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet	Gratuit
• Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u> , téléphone, etc.) ⁽³⁾⁽⁴⁾ Cyberplus – Service permettant de consulter et gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers	Gratuit
• Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne	Gratuit
– En cas de renouvellement (associé à la carte bancaire du client, le Pass Cyberplus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte)	6,00 par mois
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par : – notification hors application mobile ⁽³⁾ – par email via Cyberplus ⁽³⁾	Gratuit Gratuit
• Agrégation de comptes (service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client)	Gratuit

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

(3) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(4) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

• Secur'Pass (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)	Gratuit
• e-Documents (service permettant d'accéder à vos documents au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)	Gratuit
• Coffre-fort numérique (5 Go) (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)	1,60 par mois

PAR TÉLÉPHONE

• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Moviplus (plus commercialisé) – Moviplus quotidien – Moviplus bi-hebdomadaire Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, l'encours carte bancaire et les dernières opérations selon une périodicité adaptée à vos besoins.	4,75 par mois 2,50 par mois
• Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, <u>téléphone</u>, SMS, etc.) Tonalité Plus⁽¹⁾ Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.	Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7) composez le

Depuis la France :

– composer le

0 801 010 034

Service gratuit + prix appel

Depuis l'étranger :

– composer le

0 257 420 257

Service gratuit + prix appel

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES⁽¹⁾ (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

DÉFINITIONS

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

COTISATIONS CARTE

Cartes de retrait

- Carte Point Argent 19,85

Cartes de paiement

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER ⁽²⁾	CB-VISA CLASSIC ⁽³⁾
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit immédiat			148,00	49,90
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à débit différé	348,00	223,00	148,00	49,90
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				49,90
Fourniture d'une carte de débit – carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat ⁽⁴⁾				40,00

(1) Une réduction de 25 % est accordée à partir de la deuxième carte de même type ou de niveau inférieur sur le même compte (hors carte Visa infinie) et hors offre groupée de services.

(2) Ou Visa Premier Voile **+X**

(3) Ou CB-Visa Classic Voile **+X**

(4) Sous réserve d'éligibilité, voir conditions en agence.

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽¹⁾

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACELIA	VISA PREMIER FACELIA*	CB-VISA CLASSIC FACELIA **
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat		148,00	49,90
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	223,00	148,00	49,90

* ou Visa Premier Facelia Voile **+X**

** ou CB-Visa Classic Facelia Voile **+X**

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽²⁾ **Gratuit**

PAIEMENT SUR INTERNET

- **Click to Pay** **Gratuit**
- Ajout de votre carte dans une solution de paiement mobile⁽³⁾

PAIEMENT PAR PORTE-MONNAIE SANS CONTACT

Money Walkie⁽⁴⁾

Porte-monnaie sans contact, alternative à la carte bancaire pour les enfants. Vous accompagnez progressivement votre enfant dans son éducation budgétaire.

Banque Populaire Grand Ouest vous permet de bénéficier du tarif préférentiel :

- si vous êtes client **29,90€⁽⁵⁾** **24,90**
- si vous êtes client sociétaire **29,90€⁽⁵⁾** **20,90**

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- **SM@RT[®] retrait⁽⁶⁾** **Gratuit**
Retrait d'espèces aux distributeurs Banque Populaire par Smartphone via SMS
- **Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets** **Gratuit**
(cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)
Banque Populaire et Point Argent

CARTES / RETRAITS PAR MOIS	VISA INFINITE OU PLATINUM	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC, MASTERCARD
• Frais de retrait d'espèces (cas de retrait dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit	1,00€/retrait à partir du 9 ^e	1,00€/retrait à partir du 5 ^e

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(2) Voir détail EEE page 37.

(3) Les solutions de paiement mobile proposées par Banque Populaire pour régler un achat sur internet si le commerçant l'autorise sont Apple Pay, Samsung Pay, Google Pay, Swatch Pay¹ et Garmin Pay

(4) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIIP, société par actions simplifiée au capital de 29 600 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 5 avenue du Général de Gaulle – 94160 Saint Mandé, et agissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France – 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Électronique au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur www.regafi.fr).

(5) Pour bénéficier du tarif préférentiel, vous devrez ajouter le code de réduction communiqué par votre banque lors de la validation de votre panier (code transmis par votre Conseiller ou récupéré sur votre espace client). Si vous êtes client sociétaire, pour bénéficier du tarif préférentiel, vous devez prendre contact avec votre conseiller Banque Populaire Grand Ouest qui vous communiquera un code promotionnel. Le prix du Money Walkie mentionné est celui en vigueur au 01/01/2026.

(6) Sur les distributeurs Banque Populaire uniquement, pour un retrait maximum de 150€ à la souscription. Réservé aux personnes physiques abonnées au service de Banque à distance Cyberplus, avec un Smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de banque à distance.

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE⁽¹⁾

	EN AGENCE	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE
Consultation du code confidentiel de la carte	Non disponible	Non disponible	Gratuit⁽³⁾
Réédition / réactivation du code confidentiel de la carte	Mode normal 11,00 Mode urgent 22,50	Non disponible	Non disponible
Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours (retrait et/ou paiement) ⁽²⁾	6,20	3 gratuites/an puis 6,20 ⁽³⁾	3 gratuites/an puis 6,20 ⁽³⁾

• Refabrication de la carte avant échéance			
– mode normal			Gratuit
– mode urgent			22,50
• Verrouillage temporaire de la carte ⁽⁴⁾			Gratuit
• Activation/Désactivation des paiements à distance ⁽⁴⁾			Gratuit
• Activation/Désactivation des paiements et retraits à l'étranger ⁽⁴⁾			Gratuit
• Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile ⁽⁵⁾)			13,75

VIREMENTS⁽⁶⁾

• Réception d'un virement SEPA ⁽⁷⁾ occasionnel ou permanent	Gratuit
--	----------------

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA⁽⁸⁾

FRAIS PAR VIREMENT SEPA	EN AGENCE	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
Virement entre vos comptes BPGO		
Virement occasionnel classique	Gratuit	Gratuit
Virement instantané	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	Gratuit	Gratuit
Autres cas		
Virement occasionnel classique	4,50	Gratuit
Virement instantané	4,50	Gratuit
Virement permanent	1,45	Gratuit

• Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit
• Autres opérations	
– service Wero (service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile, une adresse email ou un QR Code Wero).	Gratuit

(1) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.

(2) Sous réserve d'éligibilité.

(3) Via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus.

(4) En agence ou via l'application mobile sous réserve d'un abonnement CyberPlus.

(5) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.

(6) Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 34. (voir détail EEE page 37).

(7) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de l'espace SEPA (Voir détail de l'espace SEPA page 37).

(8) Virement en euro, émis vers la France ou un pays de l'espace SEPA (Voir détail de l'espace SEPA page 37).

– frais d’annulation ou de modification d’un virement avant émission	Gratuit
– demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort	4,35
– révocation définitive d’un virement permanent (retrait du consentement)	Gratuit
– récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	10,20
– confirmation de l’exécution d’un virement SEPA classique émis (par courriel)	Gratuit
– demande de renseignements par SWIFT auprès de la banque bénéficiaire	35,00
– demande de régularisation de la date de valeur d’un virement ⁽¹⁾	5,00
– demande de rejet d’un virement SEPA reçu ⁽¹⁾⁽²⁾	5,00

PRÉLÈVEMENTS SEPA/ TIPSEPA

• Frais de mise en place d’un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
• Frais par paiement d’un prélèvement SEPA	Gratuit
• Opposition à une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement	5,00
– en agence	Gratuit
– sur internet	
• Remboursement d’un prélèvement SEPA jusqu’à 8 semaines	
– en agence	5,00
– sur internet	Gratuit
• Demande de remboursement de prélèvement SEPA sur contestation non fondée	15,00
• Frais de révocation d’un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
• Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	5,00

	EN AGENCE	SUR INTERNET
Frais de mise en place et modification liste noire (créanciers non autorisés) sur prélèvement	5,00	Non disponible
Frais de mise en place et modification liste blanche (créanciers autorisés) sur prélèvement	5,00	Création : Non disponible Modification : Gratuit

• Liste noire

Le client donne instruction à la banque de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d’un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandats(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Banque Populaire. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l’échéance est postérieure à la date du jour.

(1) Sous réserve de faisabilité.

(2) Jusqu’à J+2 ouvrés après crédit en compte.

• **Liste blanche**

Le client donne instruction à la banque de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) autorisé(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

• **Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA)**

Gratuit

CHÈQUES

• **Délivrance d'un chéquier**

Gratuit

• **Remise de chèque(s)**

Gratuit

Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)

• **Paiement d'un chèque**

Gratuit

• **Renouvellement automatique de chéquier**

Gratuit

• **Frais d'envoi de chéquier à domicile**

– Envoi par lettre recommandée

– Envoi par courrier simple

Refacturation
des frais postaux

• **Frais d'émission d'un chèque de banque en agence :**

– depuis un compte de dépôt

17,00

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

• **Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur**

16,90

• **Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur**

16,90

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• **Fourniture d'une carte de débit**

(carte de paiement internationale à débit immédiat)

– Eurocard MasterCard

49,90 par an

(carte de paiement internationale à débit différé)

– Eurocard MasterCard

49,90 par an

• **Carte Créodis⁽²⁾**

18,10

• **Modification permanente des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement)**

6,20 par trim.

(1) Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Produit de BPCE Financement.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR OPÉRATION

(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

1,00 par mois soit 12,00 par an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : CB-Visa Classic à autorisation systématique,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte,
- La fourniture de relevés d'identités bancaires,
- Un changement d'adresse une fois par an,

• Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte ⁽¹⁾	16,50 par mois
• Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier	4,00 par opération, 16,50 par mois ⁽²⁾
• Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision	
– Si montant de l'opération inférieur à 20 €,	montant de l'opération, plafonné à 6,00
– Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €.	6,00 par rejet ⁽³⁾

Frais dans la limite d'un plafond de 16,50 € par mois⁽²⁾

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(2) Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

PACK FAMILLE

LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY!, Google Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envois postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	4	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuripus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ^{(1) (3)}	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000 € ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone euro ⁽⁴⁾	18 - 28 ans ⁽⁵⁾	18 - 28 ans ⁽⁵⁾	•

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES			
Pour les sociétaires CASDEN	10 % de réduction		
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprises ⁽⁶⁾	50 % de réduction		

POUR LES PARENTS, jusqu'à 3 comptes

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire ⁽³⁾	2 CB-Visa Classic à autorisation quasi- systématique (à débit immédiat) + 2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) max.	13,35	16,20	
	2 CB-Visa Classic + 2 CB-Visa Classic max.	13,35	16,20	
	2 Visa Premier + 2 CB-Visa Classic max.		24,90	30,35
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.			38,95
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.			54,30

+

POUR LES ENFANTS DE 11 À 28 ANS, un compte individuel par jeune

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte GRATUITE par compte et par titulaire ⁽³⁾	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat) ⁽⁷⁾ ou CB-Visa Classic	•	•	
	CB-Visa Classic à autorisation quasi- systématique (à débit immédiat) ⁽⁷⁾ ou CB-Visa Classic ou Visa Premier			•

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code
des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la banque et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans.

(6) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant
destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise
bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.

(7) Obligatoire pour les mineurs.

FORFAIT CRISTAL

POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE

RETROUVEZ, EN HAUT DE LA PAGE 15, LE DÉTAIL DES SERVICES INCLUS DANS LE FORFAIT, SELON LA FORMULE CRISTAL RETENUE, POUR CHAQUE CARTE BANCAIRE CORRESPONDANT, ET SELON L'ÂGE DU CLIENT.

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour les sociétaires CASDEN	10 % de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprises ⁽¹⁾	50 % de réduction

+

POUR LES PLUS DE 28 ANS

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

		ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
1 carte ⁽²⁾	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	7,15	10,75	
	CB-Visa Classic	7,15	10,75	
	Visa Premier		16,20	21,65
	Visa Platinum			28,15
	Visa Infinite			38,95

OU

POUR LES 11 À 28 ANS

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)⁽²⁾

Cartes disponibles selon le type de forfait Cristal et en fonction de l'âge		ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
CB-Visa Classic à autorisation systématique ⁽³⁾ (à débit immédiat)	11-17 ans	1,00	2,00	
CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	12-24 ans	1,00	2,00	
	25-28 ans	3,00	6,00	
CB-Visa Classic	18-24 ans		2,00	
	25-28 ans		6,00	
Visa Premier	18-24 ans		4,00	6,00
	25-28 ans		8,00	10,00
Visa Platinum	25-28 ans			15,00

+

FORFAIT CRISTAL CONFORT JEUNE +X AVEC UNE CARTE VISA PREMIER⁽⁴⁾

De 18 à 25 ans			2,00 ⁽⁵⁾	
De 26 à 28 ans			4,00 ⁽⁵⁾	
À 29 ans			8,10 ⁽⁵⁾	
À partir de 30 ans			16,20	

FORFAIT CRISTAL DUO

POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES

RETROUVEZ, EN HAUT DE LA PAGE 15, LE DÉTAIL DES SERVICES INCLUS DANS LE FORFAIT, SELON LA FORMULE CRISTAL RETENUE, POUR CHAQUE CARTE BANCAIRE CORRESPONDANT, ET SELON L'ÂGE DU CLIENT.

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour les sociétaires CASDEN	10 % de réduction
Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprises ⁽¹⁾	50 % de réduction

+

POUR LES PLUS DE 18 ANS

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

		ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
1 carte par titulaire (2 max.) ⁽²⁾	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)	9,25		
	CB-Visa Classic	9,25	14,05	
	Visa Premier		20,50	27,05
	Visa Platinum			35,35
	Visa Infinite			48,85

(1) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité.
(2) Après étude de votre dossier par la banque et sous réserve de son acceptation.
(3) Réservée aux clients âgés de 11 à 17 ans, ou dans le cadre des Services Bancaires de Base (SBB) liés au droit au compte, ou dans le cadre de l'Offre Clientèle Fragile (OCF).
(4) Souscription réservée aux clients âgés de 18 à 29 ans.
(5) Tarification sous condition d'un paiement par mois constaté avec la carte (jusqu'à 29 ans inclus). À défaut, une régularisation de cotisation sera prélevée en complément. Le montant cumulé de la cotisation et de la régularisation sera égal au prix mensuel de l'offre Cristal Confort avec carte Visa Premier, selon la tranche d'âge du Client.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES AFFINÉA*

Fourniture d'une carte de débit ou débit/crédit	CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE
– CB-Visa Classic ou CB-Visa Classic Voile	4,16 € par mois
– CB-Visa Classic Facelia ⁽¹⁾ ou CB-Visa Classic Facelia Voile ⁽¹⁾	4,16 € par mois
– Visa Premier ou Premier Voile	12,33 € par mois
– Visa Premier Facelia ⁽¹⁾ ou Visa Premier Facelia Voile ⁽¹⁾	12,08 € par mois
– Visa Platinum	18,58 € par mois
– Visa Platinum Facelia ⁽¹⁾	18,58 € par mois
– Visa Infinite	29,00 € par mois
et fourniture d'une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	
– assurance (Sécuriplus)	2,45 € par mois

+

Des produits et services de la gestion quotidienne	
– Maîtrise de mes comptes (plus commercialisé)	4,30 € par mois
– Offre Mobilité Internationale Carte	14,00 € par mois
– Coffre-fort numérique	1,60 € par mois
– Fructi-Facilité	1,83 € par mois
– Crescendo	2,08 € par mois
– Sécuri-High-tech	à partir de 3,37 € par mois
– Pack tranquillité (plus commercialisé)	4,85 € par mois
– Fructi-Budget (plus commercialisé)	à partir de 2,82 € par mois

=

Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

– 3 produits ou services	>	10 % de remise
– 4 produits ou services	>	15 % de remise
– 5 (ou plus) produits ou services	>	20 % de remise

Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement, du vol du téléphone portable et d'usurpation d'identité.

Les avantages complémentaires

Réduction additionnelle⁽²⁾ sur le tarif unitaire des produits et services souscrits dans la convention :

- Clients entre 16 et 17 ans : 70 % de réduction supplémentaires sur la convention AFFINÉA.
- Clients entre 18 et 25 ans : 50 % de réduction supplémentaires sur la convention AFFINÉA.
- Clients entre 26 et 28 ans : 20 % de réduction supplémentaires sur la convention AFFINÉA.
- Clients de plus de 28 ans :
 - 10 % de réduction supplémentaires pour les clients ACEF / CASDEN Fonction publique.
 - 10 % de réduction supplémentaires pour la détention de deux conventions AFFINÉA au sein d'un couple.
 - 10 % de réduction supplémentaires sur la Convention AFFINÉA pour les clients entrepreneurs individuels équipés d'une convention de relation professionnelle.

* Les frais de tenue de compte (2,30 € par mois) sont intégrés dans la convention et bénéficient ainsi de la réduction applicable.

(1) Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(2) Ces remises ne sont pas toutes cumulables entre elles. Pour plus d'information, contactez votre conseiller.

+X

Convention BPGO - Cotisation mensuelle hors options	Prélude / Privilège (carte CB-Visa classic)	Prestige (carte Visa Premier)	Prestige / Platinum (carte Visa Platinum)	Prestige / Premium (carte Visa Infinite)
Équipage ex BP Atl	9,17 €	17,35 €	23,53 €	33,81 €
Équipage ex BPO	11,23 €	20,43 €	24,26 €	34,47 €
Équipage Ouest ex BPO	6,34 €	14,78 €	-	-
Équipage Ouest ex BPO (Acef/Casden)	5,53 €	14,56 €	-	-
Cadencia	-	23,18 €	29,36 €	40,03 €

+X

Convention BPGO - Cotisation trimestrielle hors options	Prélude / Privilège (carte CB-Visa classic)	Prestige (carte Visa Premier)
Équipage Ouest ex BPO	18,94 €	44,24 €
Équipage Ouest ex BPO (Acef/Casden)	17,10 €	-



Convention CM - Cotisation mensuelle hors options	CB-Visa Classic	Visa Premier
Océane	9,06 €	16,06 €
Duocéane CM Atl 1 carte	10,31 €	17,74 €
Duocéane CM Atl 2 cartes	12,60 €	23,56 €
Duocéane CM BN 1 carte	10,20 €	14,93 €
Duocéane CM BN 2 cartes	13,48 €	21,77 €
Facilicompte + 30 ans	9,01 €	13,97 €
Facilicompte Duo + 30 ans	13,52 €	22,88 €



Convention CM - Cotisation mensuelle hors options	Tarifs
Facili Patrimoine Visa Premier	16,90 €
Facili Patrimoine Visa Infinite	31,55 €
Facili Duo Patrimoine Visa Premier	24,22 €
Facili Duo Patrimoine Infinite	59,75 €



Convention CM - Cotisation trimestrielle hors options	Tarifs
Nouvelle Vague ex CM Atl	8,09 €

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

- | | |
|-----------------------------|--|
| • Commission d'intervention | 8,00
par opération, plafonné
à 80,00 par mois. |
|-----------------------------|--|

DÉFINITION

 Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- | | |
|---|---|
| • Frais par saisie administrative à tiers détenteur | 10 % du montant de la créance
(dans la limite d'un plafond de 100 €) |
| • Frais par saisie-attribution/Frais par saisie conservatoire | 100,00 |
| • Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé ⁽¹⁾ | Gratuit |



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- Le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- Son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- Le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser, et éventuellement, un 2^e courrier si le solde du compte n'est pas redevenu créditeur dans des délais raisonnables. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque

- | | |
|--|-----------------|
| • Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour) ⁽²⁾ | 14,00 |
| • Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽³⁾ | |
| – chèque inférieur ou égal à 50 € | 22,00 par rejet |
| – chèque supérieur à 50 € | 42,00 par rejet |
- Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est :
FRAIS DE REJET CHÈQUE

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification en haut de cette page).

(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

DÉFINITION

 **Rejet de chèque** : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	40,00
• Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire	35,00
• Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision	Gratuit

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

Rejet de prélèvement

• Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour) ⁽¹⁾	Gratuit
•  Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽²⁾	
– prélèvement inférieur à 20 €	Montant de l'opération 12,00 par rejet
– prélèvement supérieur ou égal à 20 € ⁽³⁾	
Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET PRÉLÈVEMENT	



À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

• Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision ⁽⁴⁾	Gratuit
• Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ⁽⁴⁾	Gratuit
• Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées)	Gratuit

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Quelle que soit la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 20).

(4) Quelle que soit la devise, la provenance et la destination de l'opération.

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

• Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif	Gratuit
• Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte	Gratuit
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif)	40,00

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement ⁽¹⁾ du compte pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier	Plafonnement à 25,00 par mois
• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement ⁽¹⁾ du compte pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier	Plafonnement à 16,50 par mois

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la banque
et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT⁽¹⁾

- | | |
|--|----------------|
| • Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs | 6,00 par trim. |
|--|----------------|



À SAVOIR

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽²⁾

- | | |
|---|------------------------|
| • Découvert en compte convenu ⁽²⁾ | |
| – frais de mise en place et de gestion | 17,00 par an |
| – découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400 € taux débiteur annuel révisable | Taux de base + 11,10 % |

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 500 € pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 19 %, le TAEG⁽³⁾ ressort à 20,92 %.
Le TAEG⁽³⁾ est indiqué sur le relevé de compte de dépôt.
Le libellé utilisé est : ARRÊTÉ DE COMPTE.



DÉFINITION : Agios (ou intérêts débiteurs)

DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- | | |
|---|------------------------|
| • Découvert en compte non autorisé ⁽¹⁾ | |
| – découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400 € taux débiteur annuel révisable | Taux de base + 11,10 % |

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 500 € pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 19 %, le TAEG⁽³⁾ ressort à 20,92 %.
Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- | | |
|---|--------|
| • Taux de base (en vigueur au 01/01/2026) | 7,90 % |
| Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment. | |



DÉFINITION : TAEG

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la banque.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

- **Crédit renouvelable**
 - Facelia⁽²⁾

Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement⁽³⁾ qui en fixe les conditions tarifaires



À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

• Prêt personnel – taux débiteur – frais de dossier (en % du montant emprunté) - minimum	Nous consulter 1 % 60,00
• Prêt Étudiant, Prêt Apprentis, Prêt Permis à 1€ par jour – frais de dossier	Nous consulter Gratuit
• Prêt Rénovation Énergétique : pour financer vos travaux d'économie d'énergie à des conditions préférentielles. – frais de dossier (en % du montant emprunté) - maximum	1 % 50,00
• Prêt Véhicule Propre : pour financer l'acquisition d'un véhicule propre à des conditions préférentielles. – frais de dossier	50,00

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁴⁾

• Prêt immobilier – frais de dossier (en % du montant emprunté) - minimum	1 % 500,00
• Éco-prêt à taux Zéro (Éco-PTZ) – frais de dossier	Gratuit
• Prêt à taux zéro – frais de dossier	Gratuit
• Frais d'étude du dossier (offre acceptée et prêt non débloqué) - maximum	0,75 % du montant du dossier 150,00

Des offres spécifiques sont dédiées à la clientèle **CASDEN** et au microcrédit (financement et cautionnement)

(1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la banque, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la banque, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

FRAIS DE GARANTIES

(hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes)

Frais de prise de garantie	
• Gage sur véhicule	120,00
• Nantissement de compte PEP**	265,00
• Nantissement de compte-titres financiers cotés et non cotés**	265,00
• Nantissement de parts SCI/SCM/SCP/Sociétés non cotées/SCPI**	380,00
• Délégation sur produit assurance-vie / capitalisation**	260,00
• Transfert de prêt sur nouvel immeuble	Nous consulter
• Frais d'étude pour délégation d'assurance	Gratuit
Frais de levée de garantie	
• Gage sur véhicule	60,00
• Garantie réelles	
– mainlevée par notaire (frais de notaire en sus)	170,00
– autre mainlevées**	60,00

CAUTIONS

• Caution et aval donnés par la Banque	
– commission proportionnelle (prélevée mensuellement)	à partir de
– minimum par mois	2,5 % par an
	3,00
• Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter
• Caution CASDEN*	Gratuit
• Mise en place d'une caution de passif	107,00
• Mise en place d'une caution spéciale	
– frais d'acte simple	107,00
– frais d'acte complexe	Sur devis

* Caution CASDEN sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier.

** Gratuit si détenu à la Banque, ces frais intègrent les frais de greffe.

AUTRES PRESTATIONS

• Information annuelle des cautions (par an / par caution / par prêt)	Gratuit
• Demande de décompte	Gratuit
• Réédition de tableau d'amortissement (hors demande de remboursement anticipé effectif)	Gratuit
• Frais de recherche	
– attestations (édition en agence)	20,00
– attestations (édition à partir du site internet)	Gratuit
• Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (par contrat de prêt)	180,00
• Frais de modification du compte support ou de la date de prélèvement	12,00
• Renégociation de taux	
– coût proportionnel au gain	10 %
– coût minimum	1 000,00
• Remboursement anticipé d'un crédit Immobilier	
– indemnité de remboursement anticipé (sur capital restant dû)	3,00 %
– maximum	6 mois d'intérêts

• Échéance impayée	
– régularisation d'échéance impayée (pour toute régularisation au-delà du 6e jour de la date d'échéance prévue au contrat)	intérêts de retard
– taux du prêt	+3,00 %
• Remboursement anticipé d'un crédit consommation (montant remboursé supérieur à 10 000 €)	
– durée restante < ou = 1 an	0,50 %
– durée restante > 1 an	1,00 %

ASSURANCE

Assurance Emprunteur⁽¹⁾

Nous consulter

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽²⁾.

(1) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

ÉPARGNE BANCAIRE⁽¹⁾

ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE	ÉPARGNE LOGEMENT	AUTRES COMPTES
- Livret A - Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) - Livret d'Épargne Populaire (LEP) - Livret Jeune	- Plan Épargne Logement (PEL) - Compte Épargne Logement (CEL)	- Compte à Terme - Comptes sur Livret
• Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne⁽²⁾ • Ouverture / Clôture d'un compte à terme • Frais pour les comptes sur livret inactifs⁽³⁾ • Frais de transfert d'un PEL, CEL et PEP (Plan Épargne Populaire) vers un autre établissement • Frais de transfert du LEP • Transfert vers autre établissement du réseau Banque Populaire		Gratuit Nous consulter Gratuit 130,00 Gratuit Gratuit

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier des avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

FRAIS PONCTUELS

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

• Frais d'ouverture CTO / PEA / PEA-PME-ETI	Gratuit
• Frais de clôture CTO / PEA / PEA-PME-ETI	Gratuit
• Frais de transfert	
– CTO / PEA / PEA-PME-ETI vers un autre établissement du réseau Banque Populaire,	Gratuit
– CTO vers une autre banque,	150,00 + 9,50 par ligne
– PEA / PEA-PME-ETI vers une autre banque	
Dans la limite d'un plafond de 150€ ⁽⁴⁾	
- Par ligne titre transférée	15,00 par ligne
- Par ligne si titres non cotés	50,00 par ligne

(1) Sous réserve d'éligibilité.

(2) Hors compte à terme.

(3) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30€ et sous réserve du solde disponible.

(4) Incluant les frais de clôture pris à l'occasion d'un transfert.

Frais de transaction sur les opérations de bourse⁽¹⁾

(La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés et du mode de transmission choisi (internet, téléphone...)).

		PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE/EN AGENCE
• Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant			
- Commission proportionnelle au montant de la transaction	CTO	0,50 %	1,2 %
	PEA / PEA-PME-ETI	0,50 %	1,2 %
Ordre reçu et non exécuté		Gratuit	Gratuit
Ordre annulé		Gratuit	Gratuit
• Hors Euronext (bourses étrangères)			Nous consulter

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT



À SAVOIR

Une **Valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

Organismes de Placement Collectif (OPC)⁽²⁾

• Frais de souscription	
– OPC Groupe	Gratuit
– OPC Hors Groupe	28,45

Autres instruments financiers Nous consulter

FRAIS RÉCURRENTS

FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU SERVICE



À SAVOIR

Les droits de garde (frais de tenue de compte) sont prélevés en début d'année civile et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus de l'année précédente arrêtée au 31/12.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

• Frais variables	0,40 % de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat
• Frais fixes par ligne de titres détenue	5,00
• Montant maximum	360,00

PEA / PEA-PME-ETI

Dans le cas de portefeuilles mixtes, un plafond de perception s'applique par catégorie de valeurs et le montant maximum des Droits de garde (DDG) est égal à la somme des plafonds des catégories de valeurs (Valeurs Groupe et Valeurs Hors Groupe).

(1) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers cotés sur les marchés financiers.

(2) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre banque. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex ante et ex post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

	TITRES COTÉS	TITRES NON COTÉS
Frais variables	0,40 % de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat	
Frais fixes par ligne de titres détenus	5,00	25,00
Montant maximum	360,00	



À SAVOIR

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

Les droits de garde au titre d'un PEA/ PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% de la valeur du plan. La majoration possible par ligne ou unité de compte, est plafonnée à 5€ pour les titres cotés et 25€ pour les titres non cotés.

Frais de tenue et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs ⁽¹⁾	Droits de garde ⁽²⁾
--	-----------------------------------

FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU PRODUIT

• Frais de gestion	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
--------------------	---

TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS (ACCESSIBLE À PARTIR DE 50 000 €) Nous consulter

Tarification applicable aux parts sociales



À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Banque Populaire Grand Ouest. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre banque et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le taux est voté annuellement par l'assemblée générale.

Souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention	Gratuit
--	----------------

OPÉRATIONS DIVERSES

• Avis et relevés	
– avis d'opéré titres	Gratuit
– édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique annuel	Gratuit
– duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique	15,00

AUTRES SERVICES

• Hisséo	Gratuit
Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers	
• Services de Gestion Privée : étude patrimoniale	Nous consulter

(1) Compte inactif au sens de l'article L 312-19 du code monétaire et financier.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. L'immatriculation Banque Populaire peut être contrôlée sur www.orias.fr.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• ASSUR-BP Santé ⁽¹⁾ Contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé	Nous consulter
• Multirisque des Accidents de la Vie ⁽¹⁾ Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles	Nous consulter
• Assurance obsèques ⁽²⁾ Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches	Nous consulter
• Autonomis ⁽²⁾ Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches	Nous consulter
• Assurance Famille ⁽²⁾ Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches	Nous consulter
• Assurance Précaution ⁽³⁾ Contrat de prévoyance : en cas de décès, remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et versement d'un capital à ses proches ⁽⁴⁾	Nous consulter

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. L'immatriculation Banque Populaire peut être contrôlée sur www.orias.fr.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.
(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.
(3) Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(4) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert.

ASSURER VOS BIENS

• Assurance Auto ⁽¹⁾ Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule	Nous consulter
• Assurance 2 Roues ⁽¹⁾ Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues	Nous consulter
• Assurance Habitation ⁽¹⁾ Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert	Nous consulter
• VERISURE ⁽²⁾ Contrat de prestation de services de télésurveillance	Nous consulter
• Sécuri High Tech ⁽³⁾ Contrat pour assurer les appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) de l'assuré, notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger	Nous consulter

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

• Protection juridique ⁽⁴⁾ Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges	Nous consulter
• Sérélia Téléassistance Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours	Nous consulter
• BP infos ⁽⁵⁾ Contrat qui donne accès à des informations juridiques et pratiques par téléphone	Nous consulter

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100. L'immatriculation Banque Populaire peut être contrôlée sur www.orias.fr.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

(2) VERISURE est un service réalisé par notre partenaire VERISURE (page 37).

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

Sécuriplus ⁽¹⁾

Assurance⁽²⁾ qui couvre les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, vos papiers officiels et vos clés; et qui vous protège aussi en cas d'usurpation d'identité et assure votre téléphone mobile en cas de bris accidentel ou de vol.

Pour en savoir plus :

<https://www.banquepopulaire.fr/bpgo/assurer/securiplus/>

29,40 par an

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

voir limites conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| • Fructi-Budget 2 ⁽³⁾ | À partir de
33,90 par an |
| • Fructi-Facilités ⁽³⁾ | 22,00 par an |
| • ASSUR-BP AUTO ⁽⁵⁾ | Nous consulter |
| • ASSUR-BP MOTO ⁽⁵⁾ | Nous consulter |
| • ASSUR-BP CYCLO ⁽⁵⁾ | Nous consulter |
| • ASSUR-BP Habitat ⁽⁵⁾ | Nous consulter |
| • ASSUR-BP Enfant ⁽⁵⁾ | Nous consulter |
| • ASSUR-BP Horizon ⁽⁵⁾ | Nous consulter |
| • Dédicace ⁽³⁾ | À partir de
16,95 par an |
| • Tranquil'habitat | Nous consulter |

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.

(5) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt majeur au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.

- | | |
|--|----------------|
| • Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé | Gratuit |
| • Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs ⁽¹⁾ est inférieur à 5 965€ | Gratuit |
| • Frais bancaires dans le cas d'une succession simple ⁽²⁾ | Gratuit |

FRAIS APPLICABLES	TARIFS
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5 965€ et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857€
Cas d'une succession complexe ⁽³⁾	1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857€



À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

AUTRES SERVICES

- | | |
|---|------------------|
| • Paiement des factures
(hors Pompes Funèbres), à la demande des ayants-droits | 9,50 |
| • Paiement de la facture des Pompes Funèbres | 4,50 |
| • Duplicata de relevé de compte ou copie de chèque | Sur devis |

(1) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5965€ et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

(3) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens du 1° de l'article 734 du code civil (les enfants et leurs descendants); un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CHANGE

- Commission de change
- Commission fixe

Cours en vigueur
16,00



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

- Paiement par carte bancaire en devise
 - commission proportionnelle au montant de la transaction 2,70 %
- Retrait d'espèces à un distributeur en devise
 - commission fixe 3,30
 - commission proportionnelle au montant du retrait 2,70 %

VIREMENTS NON SEPA⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors espace SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

Virement occasionnel

- Frais par virement en euros
 - commission fixe 30,00
- Frais par virement en devises
 - commission fixe 30,00
 - commission de change Cours en vigueur

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors espace SEPA

- Frais par virement
 - commission fixe 21,00
 - commission de change Cours en vigueur



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

- Justificatif de paiement - Attestation SWIFT 12,50

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 37).

(2) Hors commission de change.

(3) Des frais de correspondant étranger peuvent éventuellement s'ajouter à ces frais en fonction du type de partage des frais choisi par l'émetteur du virement. Tarification selon le pays ou territoire (Suisse, Canada, États-Unis : 10 € ; Indonésie, Laos : 15 € ; Chine : 17 € ; Bangladesh, Pakistan, Hong-Kong, Vietnam, Algérie : 20 € ; Inde, Malaisie, Philippines, Sri-Lanka, Taiwan, Corée du Sud, Biélorussie, Bosnie Herzégovine, Macédoine, Serbie, Ukraine, Albanie : 25 € ; Cambodge, Singapour, Thaïlande : 30 € ; Japon : 0.1/1 000 avec mini 50 € et maxi 150 € ; Autres pays : 33 €).

AUTRES SERVICES

OFFRES MOBILITÉ INTERNATIONALE

Réservées aux personnes physiques âgées d'au moins 16 ans justifiant d'une mobilité à l'étranger pour une durée minimale de trois mois.

Offre mobilité internationale carte

• Un nombre illimité de retraits d'espèces effectués aux Distributeurs Automatiques de Billets et de paiements par carte bancaire hors zone euro	14,00 par mois
– hors commission de change, souscription pour une durée de 3 mois minimum (réservées aux plus de 16 ans justifiant d'une mobilité à l'étranger).	
• Tenue de compte en devises	6,50 par mois
• Encaissement chèque avec crédit après encaissement	Nous consulter
• Recherche inférieure ou égale à 1 an	52,00
• Recherche supérieure à 1 an	104,00

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller +X

Centre de Relations Clients :	02 72 79 40 40 ⁽¹⁾
Ligne Directe Crédit :	02 99 23 84 03 ⁽¹⁾
Ligne Directe Assurance :	02 99 23 85 31 ⁽¹⁾

Pour contacter un conseiller

Centre de Relations Clients :	02 72 79 40 40 ⁽¹⁾
Ligne Directe Crédit :	02 99 23 84 11 ⁽¹⁾
Ligne Directe Assurance :	02 99 23 85 22 ⁽¹⁾

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

Par Internet, avec Cyberplus : www.banquepopulaire.fr/bpgo 
www.banquepopulaire.fr/cmgo 

Par SMS⁽²⁾, avec le 6 11 10
(0,35 €/SMS + le coût du SMS facturé par votre opérateur)

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal)

Depuis la France au :	0 801 010 034	Service gratuit + prix appel
Depuis l'étranger au :	0 257 420 257	Service gratuit + prix appel

⁽¹⁾ Prix d'un appel local, Centres de Relations basés à Nantes, Rennes et Angers.

⁽²⁾ Hors coût de connexion de l'opérateur.

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement – SA au capital de 73 801 950€

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – 439 869 587
RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

La Location avec Option d'Achat est un produit de :

BPCE LEASE, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros – Etablissement de Crédit Spécialisé – Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris – RCS Paris 379 155 369 – N° TVA : FR 81 379 155 369 Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339.

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776 €

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS
349 004 341 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118, avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

CNP ASSURANCES

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477€ entièrement libéré,

Siège social : 4, Promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.

Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Assurances IARD

Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z. Siège social : 160, rue Henri Champion - 72045 Le Mans Cedex 2.

IMA PROTECT

une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance),

Siège social : 31, Route de Gachet, 44300 Nantes.

S.A.S.U. au capital de 1 300 000€ - 422 715 458 RCS Nantes.

Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265

et AUT-049-2116-06-14-20170357207.

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31.

Certification délivrée par le CNPP – www.cnpp.com.

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000€ entièrement versé.
401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09
Entreprise régie par le Code des Assurances.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital social de 1 085 736 euros, dont le siège social est situé 1, place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 345 006 027.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)

Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € immatriculée au RCS de Paris sous le numéro de SIREN 542 029 848 dont le siège social est situé au 182 avenue de France 75013 Paris. N° de TVA intracommunautaire FR 83 542 029 848.

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

- **EEE (Espace Économique Européen)**, composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSoudre UN LITIGE

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire à notre Service Relations Clients, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

par courrier : BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST - Service Relations Clients
15 boulevard de la Boutière - CS 26858
35 768 SAINT-GRÉGOIRE Cedex

par internet : www.banquepopulaire.fr/bpgo⁽¹⁾, rubrique « Nous contacter » 
www.banquepopulaire.fr/cmgo⁽¹⁾, rubrique « Nous contacter » 

par téléphone : 02.99.23.84.66⁽²⁾ 
02.99.23.84.15⁽²⁾ 

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la **Banque Populaire Grand Ouest** vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique « réclamation-et-mediation ».

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

(2) Prix d'un appel local, Service Relations Clients basé à Rennes.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès votre banque sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

Le Médiateur de la consommation* de la Banque Populaire pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediateur-fnbp.fr	Monsieur le Médiateur de la consommation auprès de la FNB 20-22, rue Rubens 75013 Paris

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers –hors assurance-vie– (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet AMF-France.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code :	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02



Le médiateur de l'assurance pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC.
Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX

Télécharger l'application Banque Populaire.



Services gratuits de banque et assurance à distance mis à votre disposition sur l'application Banque Populaire Particuliers⁽¹⁾

GESTION DE VOTRE BANQUE À DISTANCE

Biométrie	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales ⁽²⁾ ou du visage ⁽²⁾
Gestion des comptes	Suivi de vos opérations de paiements et retraits cartes
	Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes
Pilotage de votre carte	Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel
	Consultation du code secret de votre carte bancaire
	Consultation et modification temporaire si besoin et sous conditions des plafonds de paiement et de retraits de votre carte ⁽¹⁾
Virements	Gestion et suivi de vos virements
	Ajout d'un bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable depuis le Smartphone ⁽²⁾
	Virement SEPA instantané occasionnel avec le numéro de téléphone mobile ou avec une adresse email ou un QR Code Wero (via Wero)
Retrait	Retrait d'espèces sans avoir à portée de main votre carte bancaire, avec SMART' retrait

GESTION DE VOTRE ASSURANCE À DISTANCE

Simulation/souscription	Simulation tarifaire et souscription en ligne ⁽³⁾
Information sur votre contrat	Consultation de vos bénéficiaires, de vos formules, de vos garanties et de vos franchises
	Visualisation de votre échéancier
Gestion du contrat	Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de votre assurance scolaire (option du contrat assurance habitation)
	Modification de la date et de la fréquence de prélèvement
	Modification du compte de prélèvement
	Déclaration et suivi d'un sinistre
Gestion de documents	Utilisation des services de dépannage, travaux, déménagement
	Obtention d'une attestation, un avis d'échéance

(1) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être doté de l'application mobile Banque Populaire pour y accéder.

(2) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre banque et après expiration du délai de rétractation.



Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/bpgo



Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit dont le siège social est situé 15 boulevard de la Boutière CS 26858 35768 Saint Grégoire cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 857 500 227. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHMQ (BPCE – SIRET 493 455 042) - Novembre 2025 - Goubault Imprimeur certifié ISO 9001 et 14001 – imprimé sur papier 100 % recyclé Nautilus Superwhite 90 gr. Réalisation : Takoma.